



- Communiqué de presse -

Paris, le 30 juillet 2010

Convention d'objectifs et de gestion Etat / CNAMTS 2010- 2013 : avis défavorable du Conseil qui refuse de voir l'Assurance maladie contrainte de sacrifier son action sanitaire et sociale !

A une large majorité, le conseil de la Caisse nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) a hier émis un avis défavorable sur la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2010/2013, après plusieurs mois de négociations à bâtons rompus, conduisant ainsi son président à refuser de signer le projet soumis.

Le document présenté est en effet passé par différents filtres mais la contrainte financière est bien le tamis le plus rigide et le plus contradictoire :

Rigide parce qu'il est question :

- De réduire de manière continue et considérable le budget de l'action sociale et sanitaire de l'Assurance maladie. Pour preuve, son total pour l'exercice 2006/2009 s'élevait à près d'1,7 milliard d'euros alors qu'il est évalué à moins d'1 milliard d'euros pour 2010/2013. En 2006, le montant du Fonds national d'Action sanitaire et sociale égalait 600 millions d'euros ; il chute d'année en année pour ne plus représenter que 216 millions d'euros en 2013 ;
- De supprimer près de 4 000 postes en quatre ans parmi les personnels de la branche maladie, en application d'une arithmétique désincarnée qui consiste à ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux dans le but de faire des économies sur le poste ressources humaines.

Contradictoire parce que dans le même temps :

- L'Assurance maladie s'engage à renforcer ses programmes de prévention, à lutter plus efficacement contre les inégalités de santé, à mieux accompagner les patients, à mener des actions pédagogiques : autant d'engagements positifs qui mobilisent de la ressource financière et humaine, notamment pour le développement des nouveaux métiers liés à l'accompagnement des personnes atteintes de pathologie chronique.
- Les commissions d'action sanitaire et sociale des Caisses primaires d'Assurance maladie sont un peu plus sollicitées chaque année par les usagers victimes de l'inflation des restes-à-charge, notamment en raison des mesures de déremboursements et de co-paiement.

Les ambitions de la COG pour 2010/2013 démontrent que l'Assurance maladie est comptable de certaines faiblesses de notre système de santé et qu'elle entend agir pour garantir l'accès aux soins de tous les assurés. Mais les chiffres désavouent ici sa volonté car chacun sait que, sans moyens, aucune action ne pourra être efficacement mise en œuvre.

L'Assurance maladie se voit amputée progressivement mais résolument de son action sociale et sanitaire, dans la lignée d'une politique qui vise la réalisation d'économies immédiatement quantifiables au détriment des principes fondamentaux régissant notre système solidaire de prise en charge et du développement d'actions d'accompagnement profitables à moyen terme.

Contacts presse :

CISS : Marc Paris – Tél. : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95

FNATH : Arnaud de Broca – Tél. : 01 45 35 00 77

UNAF : Nathalie Tellier – Tél. : 01 49 95 36 68